

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST

22460



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance 08 juillet 2025

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Le huit juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Jean-Louis Jonville, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Pierre-Edouard Jaglin, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Joël Pautrot, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo.

Absente : Mme Céline Houdelette.

Secrétaire : M. Jean-Louis Jonville.

Service d'eau : Travaux de sectorisation et de pose de réducteurs/stabilisateurs de pression : Lancement du marché

M. Le Maire présente le plan transmis par les services du Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor détaillant la mise en place d'équipements de sectorisation permettant la sécurisation, l'amélioration du service d'eau communal et la réduction des consommations d'eau.

M. Le Maire précise que quatre compteurs de sectorisation et trois réducteurs de pression existants sont à supprimer pour un meilleur fonctionnement et remplacés par dix compteurs de sectorisation et huit réducteurs/stabilisation de pression.

M. Le Maire informe que l'agence de l'eau Loire-Bretagne propose des aides incitatives pour ce type de plan d'actions sous condition que le maître d'ouvrage justifie de la mise en place d'une tarification non dégressive (année N ou N+1) pour l'ensemble des abonnés.

M. Le Maire propose le plan de financement HT suivant :

Dépenses – Fourniture et pose du matériel	130 000.00€
Recettes – Agence de l'Eau Loire-Bretagne (80%)	104 000.00€
Reste à charge	26 000.00€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par treize voix pour et une abstention :

- décident du lancement du marché de mise en place de compteurs de sectorisation et de réducteurs/stabilisateurs de pression sur le réseau d'eau potable ;
- s'engagent à la mise en place d'une tarification non dégressive (année N+1) pour l'ensemble des abonnés ;
- approuvent le plan de financement présenté et autorisent M. Le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ainsi que tout financement complémentaire qui pourrait être attribué ultérieurement.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 23/07/2025



UZEL, le 23/07/2025

Le Maire

G. CHOUPAUX

